



Chronique d'une loi ordinaire (Cap ou pas cap ?)

Débats au parlement sur la loi CAP par Jean-Michel Lucas.

vendredi 25 mars 2016

La loi Création, Architecture, Patrimoine (CAP) est actuellement en discussion au Parlement. Elle étonne sur bien des points, par exemple l'article 1 « La création artistique est libre ». C'est beau comme un slogan publicitaire. Il est applaudi par tous les artistes qui saluent sa puissance symbolique dans ce beau pays de France ! Le créateur, enfin libre : le rêve ! Évidemment, personne n'y croit vraiment. Aucun artiste n'imagine pouvoir faire ce qu'il veut, comme il veut, quand il veut, où il veut ! La suite des débats le démontre abondamment... Prenons simplement pour exemple l'article 3.

L'article 3 porte sur les labels : le ministère de la culture entend apporter une aide conséquente à 400 structures artistiques au sein « d'une petite douzaine de labels ».

Qui s'en plaindrait ?

Pourtant, cette reconnaissance nous ramène a[...]

Pour lire la suite de cet article,

ABONNEZ-VOUS

(abonnement annuel ou mensuel)

Déjà abonné ?

CONNECTEZ-VOUS !